

DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

2031111

du Registre des Délibérations du Comité du 02/02/99

SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 04 FEVRIER 1999

Objet : L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit  
et le quatre Février à dix-sept heures trente

Autorisation de  
Signature de  
Convention

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au  
nombre prescrit par le règlement dans le lieu  
habituel de ses séances, sous la présidence de  
Monsieur Jean THAON

9902/06

Présents ou représentés :

MM. THAON, BALDINI, BARBIER, BELLEOUD, BONNET,  
DEBERDT, DUHALDE, FRANCO, FRERE, GINESY, LORENZI,  
MARY, OLLIE, PASCAL, REGHEZZA, SENECA, VIAL, VICTOR,  
ET TREHIN,  
MMES BOURRIER-REYNAUD, DALMASSO, COHEN, FORESTIER,  
GIUDICELLI, RAVEL-TOLLARDO, RAYBAUD, SOMARIA.

Le Président indique que dans le cadre de notre  
affiliation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale  
des AM qui gère déjà par convention le suivi médical des Agents du  
Syndicat Mixte, celui-ci a été chargé par arrêté du 5 juin 1998 de  
gérer également les Commissions de Réformes des agents de la Fonction  
Publique Territoriale.

Le Syndicat Mixte est dans l'obligation de signer la  
convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique  
Territoriale des AM pour le remboursement de frais occasionnés par le  
fonctionnement des Commissions de Réformes concernant nos agents.

Où l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le Comité :

- 1) Autorise le président à signer la convention entre le Syndicat Mixte  
et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des AM  
pour le remboursement de frais occasionnés par le fonctionnement des  
Commissions de Réformes concernant ses agents.

Ainsi fait, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.  
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,  
Charles GINESY

